

PROCES VERBAL

SEANCE DU 2 FÉVRIER 2023

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

CONVENTION CITOYENNE CLIMAT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt trois, le deux février 2023 à 18H30.

Le Conseil Municipal, étant assemblé en session ordinaire, salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de Pont de Claix, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Christophe FERRARI, Maire.

Présents :

M FERRARI, TOSCANO, Mme EYMERI-WEIHOFF, M NINFOSI, M. BOUKERSI, M. BONNET, Mme LAÏB, M SOLER, M VITALE, M ROTOLO, Mme PANAGOPOULOS, Mme BONNET, Mme BENYELLOUL, Mme YAKHOU, M LANGLAIS, M BESANCON, M DUSSART, Mme BERNARDEAU, M DURAND, Mme SOLER.

Absent(es) ou Excusé(es) :

Mme GRAND, Mme RODRIGUEZ, Mme CHEMERY, M ALPHONSE, Mme GOMES-VIEGAS, Mme BOUSBOA, Mme MARTIN-ARRETE, M CETIN, Mme TARDIVET, M DRIDI, M. GIONO, M BEY, M ARRETE,

Administration :

- Le Directeur Général des Services
- Le Service Questure - Secrétariat de l'Assemblée

Contexte :

Afin d'associer les citoyens à la lutte contre le changement climatique, la Métropole a organisé entre mars et octobre 2022, sur le principe de la convention citoyenne nationale pour le climat, une convention citoyenne métropolitaine pour le climat. Celle-ci a réuni 100 habitants tirés au sort sur l'agglomération et représentatifs du territoire âgé(e)s de 16 ans à 91 ans.

La mission confiée par GAM à ces 100 citoyens était de répondre aux questions suivantes :

1/ Comment réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 ?

- Plus précisément : Quelles actions mettre en place, notamment au niveau des politiques publiques métropolitaines et en complément de celles déjà inscrites au Plan Climat Air Énergie Métropolitain pour réduire les émissions de GES directes et indirectes liées à nos modes de vie et de consommation.... L'horizon 2030 tout en favorisant la justice sociale, étant rappelé les préconisations scientifiques de réduction de 65 % des émissions de GES d'ici à 2030 relativement à 1990 ?

2/ Comment atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ?

- Plus précisément : Quelles actions mettre en place et quelle trajectoire de budget carbone engager pour que notre territoire métropolitain atteigne la neutralité carbone en 2050 ou sur une temporalité plus rapide à évaluer par les citoyens, tout en contribuant à la réduction des GES à l'échelle planétaire et en permettant l'inclusion de tous et de toutes ?

Au cours de 5 sessions de travail et de nombreuses intersessions, les citoyens ont élaboré une vision du territoire neutre en 2050, identifié les leviers pour y parvenir et proposé des mesures pour soutenir ou compléter les mesures déjà mises en place. Les mesures ciblent l'ensemble des domaines émetteurs de carbone dans nos modes de vie et pratiques de consommation.

La gouvernance de la convention :

Un « comité opérationnel » (ou COMOP) composé de 10 personnalités issues du monde de la recherche était chargé d'organiser le travail des membres citoyens de la convention. L'indépendance des débats a été assurée par 3 garants et un conseiller méthodologique nommé par la Commission Nationale du débat public.

Un comité de suivi composé de 60 citoyens volontaires (parmi les 100 tirés au sort initialement) suivent la mise en œuvre des propositions de la convention.

25 ambassadeurs défendent et valorisent les propositions faites dans le cadre de la convention à l'occasion des temps de présentation prévus devant les différents acteurs qui doivent se saisir des propositions pour leur bonne mise en œuvre.

Méthodologie et suites :

Les citoyens se sont notamment appuyés sur l'étude prospective de l'ADEME qui décline au niveau local l'étude nationale « Transitions 2050 ».

Les citoyens ont été formés et informés pour comprendre les enjeux climatiques du territoire (5 week-end de travail entre mars et octobre), par des experts, des acteurs économiques, associatifs et publics. Sur la base de ces éléments, les citoyens ont rédigé une projection de ce que serait la métropole neutre en carbone en 2050, identifié les leviers permettant

d'atteindre cet horizon, ils ont imaginé et priorisé des propositions d'actions. Les propositions d'action formulées ont été soumises au vote des membres de la convention et classées prioritaires lorsqu'elles recueillaient **plus de 60% des voix des personnes présentes votantes**.

Les propositions d'actions prioritaires ont été remises aux Élus de GAM en conseil métropolitain extraordinaire le 14 Octobre 2022. Les propositions seront également présentées à la conférence de l'observatoire international de la démocratie participative à Grenoble (le 10 Décembre 2022) et lors de Conseils municipaux (à Gières le 8 décembre 2022, à Saint Egrève, Saint-Martin d'Hères ou encore la Tronche en 2023).

Les propositions de la convention sont en cours d'examen par les 119 élus métropolitains et seront votées lors du Conseil Métropolitain **le 31 mars 2023**.

Les propositions qui ne relèvent pas de la responsabilité de la métropole seront redirigées vers les organismes compétents (Communes, Département, Région, État, acteurs privés....) En cas de difficulté d'arbitrage de certaines mesures, la métropole s'est engagée à mettre en place un référendum local.

Dans la suite de la présentation officielle des propositions de la convention citoyenne faite lors du conseil métropolitain le 14 octobre 2022, la Ville de Pont de Claix organise un temps de présentation des travaux de la convention lors d'un Conseil Municipal extraordinaire ce Jeudi 2 Février 2023 de 18 h 30 à 20 h 30.

Ce Conseil Municipal extraordinaire est, comme tout autre conseil, ouvert au public avec une retransmission vidéo que vous pouvez retrouver sur le site internet de la Ville.

Invités :

Elus GAM

Les élus métropolitain en charge du suivi du projet de convention citoyenne :

Monsieur Pierre VERRI – Vice Président en charge de l'énergie, de la qualité de l'air et du climat

Monsieur Pascal CLOUAIRE – Vice Président en charge de la participation Citoyenne

Techniciens GAM

Binôme participation citoyenne et équipe plan climat Monsieur William MEUNET et Madame Marine FABRE

Les membre du Comité opérationnel de la convention

Tous les membres du COMOP

Les ambassadeurs de la convention pour prise de parole

Les membres pontois de la convention citoyenne

Les présidents d'association pontoise, les parents d'élèves, les représentants de copropriété, les membres du conseil citoyens de la Ville, les bénévoles des centres sociaux, les membres du CA du CCAS et la Presse.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. le Maire.

Monsieur le Maire remercie et salue l'accueil des membres de la Convention Citoyenne à Pont de Claix pour la restitution des travaux.

Il précise que Pont de Claix a décidé de réunir son Conseil Municipal et d'accueillir également les acteurs, actrices de la vie citoyenne de la Commune (Associations, parents d'élèves, conseils syndicaux, des citoyens,ennes)

Il remercie également la présence des ambassadrices et des ambassadeurs de la Convention, salue les représentantes et représentants de la Ville de Pont de Claix.

Monsieur le Maire rappelle que les sujets de transition écologique touchent particulièrement la commune Pont de Claix, parce qu'elle ajoute aux enjeux de transition, un sujet qui a été très largement porté dans les travaux.

Notre responsabilité est de pouvoir mettre en mouvement l'ensemble des actrices et des acteurs, les citoyens, les élus et acteurs de la ville. 30 % des actions relevées concernent les communes.

Il rappelle que la stratégie de mandat de Pont de Claix repose sur deux piliers : la transition écologique et énergétique et les politiques de solidarités.

Ces deux éléments sont intimement liés. La ville conduit ses actions dans ces 2 domaines, en veillant à ne pas opposer ces 2 principes et en ayant la conviction que pour réussir la transition écologique, il faudra le faire avec un sens aigu de la justice sociale.

Les sujets mis en œuvre à Pont de Claix

- la rénovation thermique des logements, du patrimoine communal, la ZFE, et les enjeux énergétiques (relié au Chauffage Urbain avec une potentialité intéressante à développer pour nos concitoyens).

La Ville se doit d'accompagner les populations sur ces enjeux de la transition.

Monsieur le Maire salue le travail mené depuis de longs mois en terme de processus ainsi que les services Métropolitains qui les ont accompagnés, notamment le Comité opérationnel pour son engagement.

1 - Monsieur le Maire donne la Parole est donnée à Monsieur Gilbert BONNET, Maire-Ajdoit en charge de la Transition écologique et énergétiques – qui fait la déclaration suivante :

« La ville de pont de Claix est engagée dans une stratégie de mandat ambitieuse qui place la transition écologique et énergétique en piliers d'actions aux côtés des solidarités. Sur le volet des transitions, elle décline le plan climat air énergie métropolitain. La ville est

enfin, depuis 2013, signataire de la charte du Plan Climat et a renouvelé son engagement par une signature d'une nouvelle charte en décembre 2021.

Par cette charte, elle s'est engagée sur un plan d'action ambitieux qui s'organise autour de cinq grandes thématiques qui sont :

1 / l'adaptation au changement climatique,

2/ l'action en faveur de la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air,

3/ la valorisation des ressources de notre territoire.

4/ La mobilisation des Pontois et agents de la Ville dans les actions

5/ La mise en place au sein des équipements de la ville d'actions exemplaires en faveur des transitions.

A ce stade, la ville a mené à bien près de la moitié des actions sur lesquelles elle s'est engagée.

Les actions de la Convention citoyenne qui vont vous être présentées feront, sans nul doute pour certaines, écho aux engagements du Plan climat de la Ville et viendront ainsi le renforcer et le compléter dans une logique de démarche opérationnelle intégrée au service des transitions écologiques et énergétiques.

Les autres actions, non prévues à ce stade, seront à considérer pour adresser les enjeux de transition sous un angle nouveau.

Dans cette optique, il est du devoir de notre majorité de pouvoir, en amont du vote effectif des actions de la convention prévue au conseil métropolitain du 23 mars 2023 d'avoir un regard attentif sur les actions proposées par les membres de la Convention citoyenne afin d'en mesurer tous les enjeux et de les intégrer dans la conduite de nos politiques publiques, dans nos projets.

La ville de Pont de Claix mettra tout en œuvre pour que les vœux des citoyens puissent trouver une issue opérationnelle à la hauteur de l'investissement qui a été le leur au cours des huit mois de travail et qui les a conduits aux résultats qui vont vous être présentés ce soir.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CLOUAIRE, vice-président de Grenoble Alpes Métropole chargé de la culture, de l'éducation et de la participation citoyenne

Monsieur CLOUAIRE remercie le travail qui a été entrepris par les citoyens. Un travail considérable, encadré par les services de la Métro avec beaucoup de professionnalisme, notamment la participation de professionnels qui se sont investis bénévolement.

Il remercie le Comité opérationnel chargé de mettre en place la convention citoyenne, de régler toutes les questions liées aux débats et aux questions que les citoyens allaient avoir pendant de nombreuses semaines en réflexion.

2 - Passage du film introductif

3 - Présentation par les membres du comité opérationnel de la démarche de pilotage

4 - Présentation des résultats des travaux de la convention.

Temps 1 :

présentation par 2 ou 3 ambassadeurs d'actions de la convention qu'ils ont ciblées et dont la mise en œuvre relève de la compétence communale sur les thématiques suivantes

- Agriculture et Alimentation,
- Aménagement et Urbanisme et mobilité (thématique avec le plus d'activités)

Temps 2 : Formation de groupe pour des temps d'échange

Suivant la présentation des ambassadeurs des différents leviers, il a été proposé un temps de participation et d'échange à tous les membres de l'assemblée suite à la présentation des actions. *(Rappel : les temps d'échanges sont consultables sur une retransmission vidéo que vous pouvez retrouver sur le site internet de la Ville)*

Conclusion de la séance :

Monsieur Pascal CLOUAIRE remercie l'assemblée de ces échanges riches à Pont de Claix comme dans de nombreuses communes.

Nous sommes actuellement dans un système et l'objectif est de passer à un autre système pour acter cette transition. Nous la construisons ensemble au fur et à mesure des avancées. C'est tout l'intérêt de notre démarche et c'est toute la difficulté de celle-ci.

Monsieur CLOUAIRE relate une citation d'Edgar Morin dans un célèbre texte qui date maintenant de 2010 qui nous disait « le probable face au défi climatique, c'est la désintégration. L'improbable, mais le possible, c'est la métamorphose ».

Il précise qu'il a vu dans la Convention citoyenne pour le climat, un certain nombre de personnes changer, se métamorphoser, au fur et à mesure des discussions, des échanges. Nos façons de voir le monde, nos façons de concevoir nous font changer et nous font construire ce système que nous avons et vers lequel nous allons.

Ces défis nous posent un certain nombre de contraintes. Elles sont là, elles sont justes, notamment la question budgétaire. Il rappelle que la principale contrainte, ce n'est pas le budget, c'est le climat.

Il faut hiérarchiser et éviter justement que le monde ne se défasse d'une certaine manière. Il y a deux conditions : La première condition, c'est ce qui va arriver en conseil de métropole exceptionnel le 31 mars 2023.

Pour l'instant, les vice présidents de la Métro dans leurs délégations respectives, réfléchissent avec les services en reprenant les propositions de la Convention citoyenne pour le climat pour porter des délibérations.

Il y aura neuf délibérations cadre, dans chacune des thématiques que vous avez vues, qui porteront un ensemble de propositions, qui prépareront sans doute aussi d'autres débats, qui vont toucher toutes les politiques publiques.

Il y aura également une délibération cadre générale et une délibération de saisine, des communes. L'objectif étant d'aligner, le plus possible, ces délibérations.

Il y aura un PACS qui sera remis aux communes avec une quarantaine de propositions.

Les communes seront amenées à se positionner par rapport à ce PACS après le 31 mars, un certain nombre d'entre elles ont déjà réalisées des propositions.

Notre objectif est d'aligner au maximum les politiques publiques sur l'ensemble de notre territoire aux propositions qui ont été faites par la Convention citoyenne.

Enfin, le plus important, pour que ces propositions touchent nos comportements, c'est de les faire savoir. C'est de se mobiliser. C'est de dire autour de nous ce qui est en train de se passer et d'essayer que progressivement se réalisent ces métamorphoses.

Pour cela, bien sûr, nous avons besoin des communes. C'est pour cette raison que nous les avons interpellées. Et c'est avec beaucoup de bonheur que nous sommes venu aujourd'hui à Pont de Claix qui a répondu à cet appel, comme beaucoup d'autres communes de la métropole.

Monsieur CLOUAIRE remercie Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal de Pont de Claix en leur disant que le vrai rendez vous c'est pas aujourd'hui. Aujourd'hui, c'est le rendez vous de la sensibilisation, le vrai rendez vous sera avec le PACS qui sera proposé par la métropole aux communes pour réfléchir aux actions futures à mener.

Monsieur le Maire pour conclure.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres présents de leur venue à Pont de Claix.

Il précise que lors de la présentation en conseil métropolitain, il a été impressionné par la qualité des échanges, des propositions faites et sur la façon dont certains débats ont été abordés :

La question de la gratuité des transports, qui est un sujet sensible, s'est posé naturellement. Ainsi que des questions sur la rénovation et les constructions neuves, la densification.

Nous allons attendre le PACS, que la métropole va nous envoyer et cela va forcément remettre en question notre stratégie de mandat.

Elle est posée, elle est écrite. Nous avons souhaité l'écrire en début de mandat pour dire qu'elle est notre feuille de route et comment avancer. Il n'est pas impossible que nous ayons à faire une évolution de ce document sur la base de ce que vous nous avez remis.

Nous allons présenter vos résultats avec vous, aux parlementaires de l'Isère, parce que c'est important qu'ils puissent porter aussi ces sujets.

Il est important de rajouter que nous devons travailler aujourd'hui sur les règles administratives et juridiques qui pèsent sur notre pays sur la capacité à faire. Nos règlements sont-ils compatibles avec exigence de rapidité et de mise en œuvre ?

Monsieur le Maire remercie le travail qui a été fait. La question est : « comment demain nous pouvons aussi compter sur vous pour que nous puissions porter ces actions dans les écoles, les centres de loisirs, et l'infuser également dans la population ».

Monsieur le Maire rajoute au sujet de la ZFE « zone à faible émission » qu'il sent une véritable dynamique. Elle progresse à une vitesse folle. En fait, dans les consciences, la vraie capacité, c'est la capacité de faire. Comment aujourd'hui les populations modestes vont être des acteurs de la transition écologique ?

Nous avons décidé à Pont de Claix qu'il ne pourrait pas y avoir de transition écologique dans une ville populaire sans cette question de la justice sociale et sans cette question de dynamique afin d'opérer ces grands changements pour le monde de demain.

Merci à toutes et à tous pour votre contribution. Maintenant il y a un travail incroyable à faire, c'est ce qui est particulièrement réjouissant.

Le Maire
C. FERRARI



A blue ink signature of C. Ferrari is written over the text and partially over the official seal of the Municipality of Pont de Claix.